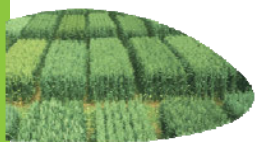
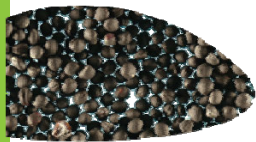




Encadrement réglementaire des variétés végétales, du secteur professionnel aux RG ...



La Catalogue officiel, un outil au service des utilisateurs de variétés et des consommateurs, devant répondre aux attentes de l'ensemble de la filière.





1) Historique du catalogue officiel :



Le Catalogue officiel français des espèces et des variétés a été créé, à la demande des utilisateurs, en 1932 pour :

Garantir à l'utilisateur une semence **saine, loyale et marchande** pour l'ensemble des espèces cultivées

L'inscription de nouvelles variétés au catalogue est obligatoire et passe par des études **DHS** (**D**istinction **H**omogénéité **S**tabilité) pour toutes les espèces reprises dans la directive UE, et **VAT** (**V**aleur **A**gronomique et **T**echnologique) pour les espèces agricoles.





2) Etudes DHS : Distinction, Homogénéité, Stabilité

- Contrôler le **niveau d'homogénéité des variétés** déposées et s'assurer qu'il correspond aux attentes des utilisateurs,
- Établir la **carte d'identité** des variétés en étude, (description),
- **Distinguer les variétés** en étude de toutes les autres variétés connues, (collections de référence),
- Vérifier la **stabilité des caractères décrits**.

Une variété = une génétique unique = des caractéristiques connues et constantes





DHS : Collections de référence (outils essentiels pour la Distinction)



● Collections sous forme de semences :

● Nombres de lots de semences conservés en chambre froide :

- Potagères 24 000 (Brion, Cavaillon)
- Agricoles 30 400 (Le Magneraud)

● Collections sous forme de plantes champ ou en serre :

(Ornementales et aromatiques principalement)

● Nombre de variétés conservées : 1 100
(hors hortensia)

viv



**Toutes ces variétés servent de comparaison
lors des études des variétés candidates.**





3) Essais VAT : (Valeur Agronomique et Technologique)



Pour être inscrite au Catalogue, une nouvelle variété doit posséder une valeur culturale et d'utilisation suffisante (VAT) :

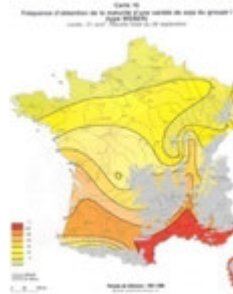
- Pour les plantes de grandes cultures uniquement,
- Comparée aux variétés les plus utilisées,
- En rendement, adaptation aux conditions de milieu, résistance aux bioagresseurs, aptitudes technologiques,
- Comme première évaluation utile aux acteurs du développement.

Pour les espèces potagère, bien que non soumises aux épreuves de VAT, un certain nombre de caractéristiques étudiées dans le cadre de la DHS, permettent une bonne connaissance des adaptations culturelles des variétés :

- Résistances génétiques aux maladies, (75 couples hôte/parasite testés),
- Précocité, adaptations culturelles,
- et peut-être bientôt, valeur alimentaire et qualités organoleptiques.



4) Evolutions réglementaires :



Face au Grenelle de l'environnement, Plan Ecophyto 2018, changement climatique, santé, biodiversité, ...
le Catalogue doit évoluer en Orientant le progrès génétique vers de nouveaux objectifs



- Avoir des variétés adaptées à une agriculture respectueuse de l'environnement. Réflexion en cours sur l'évolution de la VAT vers la **VATE** (Valeur Agronomique Technologique et **Environnementale**) :
 - Expérimentation BNI (Bas Niveaux d'Intrants)
 - Renforcer les critères de résistance ou de tolérance aux bioagresseurs
- Permettre l'accès au catalogue de variétés répondant à des critères de l'Agriculture Biologique, aux variétés anciennes, ... , pour l'ensemble des espèces,
- Améliorer la connaissance des variétés (comportement spécifique des variétés selon les contextes agricoles variés), autres caractéristiques, (valeur alimentaire et qualités organoleptiques).





5) Sectorisation du marché des semences légumières et réglementations :

- . Maraîchers
- . Professionnels
- . Conserveurs, industriels

Variétés à haut potentiel, exigences fortes au niveau de l'homogénéité ...

- . Jardiniers amateurs
- . Petits producteurs

(40 à 50 % du marché des semences de légumes en euros)

Variétés anciennes à connotation culturelle forte, souvent moins homogènes ...

- . Conservateurs
- . Amoureux de la diversité
- . Scientifiques

Liste a b du catalogue officiel - D.H.S.

- . Certification ou contrôles semences standards – DHS complète.

Coûts d'inscription et de maintien au catalogue élevés, Commercialisation possible sans réserve.

Rubrique Variétés sans valeur intrinsèque

- . Variétés destinées à des ITK spécifiques,
- . Contrôles et DHS allégés

Coûts d'inscription plus faibles, Commercialisation en petites unités de conditionnement Commercialisation contrôlée du produit de la récolte

Rubrique variété de conservation

- . D.H.S. allégée
- . Contrôles semences standard ou certifiée

Lien au terroir fort et menace d'érosion génétique, Commercialisation limitée en quantité dans la région d'origine

Réseaux de Ressources Génétiques

- . Evaluation des lots et caractérisation
- . Multiplication et conservation

Pas de commercialisation possible des semences

↑
P
A
S
S
A
G
E
P
O
S
S
I
B
L
E
↓



6) Variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières.

Mettre à disposition du jardinier amateur ou du petit producteur de la diversité génétique existante.

- DHS et contrôles allégés,
- Commercialisation en petites unités de conditionnement,
- Production principalement destinée à l'autoconsommation,
- Contrôle sous forme de semences standard,
- Coût d'inscription faible.

Il s'agit principalement des variétés pour « amateurs » inscrites en France depuis plus de 10 ans maintenant, (250 variétés listées).





6) Variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières.

Poids maximum des unités de conditionnement des semences potagères des variétés anciennes pour jardiniers amateurs

Espèces	Poids maximum (en grammes)
Aubergine	2,5
Betterave, poirée	20
Carotte	30
Céleri	2
Cerfeuil	10
Chicorées	5
Chou cabus	5
Chou-fleur	5
Ciboulette	2
Concombre	3
Courgette	10
Épinard	30
Fenouil	5
Fève	250
Haricot	250
Laitue	10
Mâche	15
Melon, pastèque	5
Navet	10
Oignon	5
Persil	5
Piment	3
Poireau	15
Pois	250
Radis	30
Scorsonère	10
Tomate	2

Avec la mention sur chaque sachet de : « **Variété dont le produit de la récolte est principalement destiné à l'autoconsommation** ».





6) Variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières.



D'innombrables fêtes à la « citrouille » sont organisées chaque année en France sans parler du phénomène « Halloween » que l'on ne peut pas classer au patrimoine national ...

Tout jardinier amateur souhaite cultiver ces différentes variétés, certaines garanties doivent cependant lui être apportées.





6) Variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières.



Cœur de boeuf



Type Albenga

Bien que décrite comme ayant un fruit en forme de cœur, très souvent le légume commercialisé présente un fruit en forme de poire qui ne correspond absolument pas à la variété indiquée sur l'étiquette ...

Les qualités organoleptiques des deux types sont aussi bien différentes !..





7) Variétés de conservation :

Variétés anciennes cultivées traditionnellement dans des régions spécifiques et menacées d'érosion génétique.

Conserver la diversité génétique disponible en permettant l'utilisation de variétés anciennes dans les réseaux commerciaux.

- DHS et contrôles allégés,
- Sélection conservatrice, production et commercialisation des semences dans la région d'origine,
- Restrictions sur les surfaces de production de légumes, (40,20 ou 5 hectares selon les espèces),
- Contrôle sous forme de semence standard ou certifiée,
- Coût DHS faible.

Cette liste créée en France fin 2010 ne comporte pas encore de variétés inscrites.





7) Variétés de conservation ...



Exemple du haricot Tarbais ou haricot maïs

Cultivé dès le XVIème siècle dans la région de Tarbes, ce haricot a très vite été produit en association avec le maïs qui, en plus de servir de tuteur, créait un microclimat favorable au développement du haricot.

La pratique de l'époque était de semer une graine de haricot entre deux jambes de maïs contiguës.

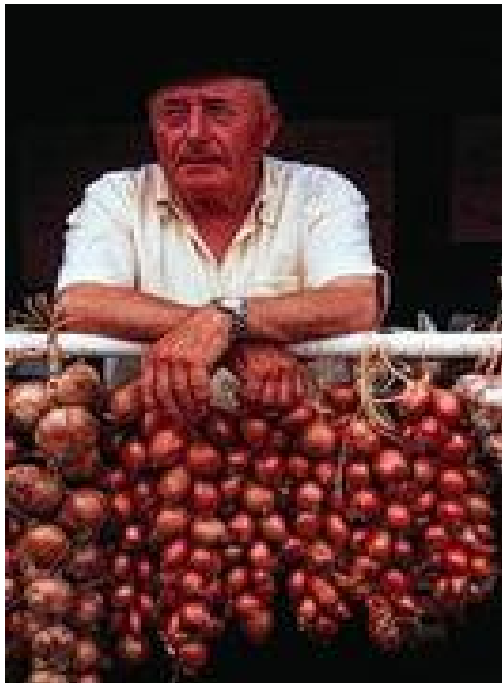
Pour garantir la qualité des semences produites, l'association interprofessionnelle du haricot Tarbais a opté pour la certification des productions de semences !





7) Variétés de conservation ...

Exemple de l'oignon de Roskoff



L'origine de cette « variété » d'oignon remonterait à 1647. Des moines capucins l'auraient rapportée de Lisbonne.

Longtemps utilisé dans la marine car riche en vitamine C, c'est en 1828 que les premiers « exportateurs » vers l'Angleterre débutèrent la longue tradition des « Petit Jean ». Dès le mois d'août, ouvriers agricoles ou paysans s'expatriaient pour plusieurs mois pour vendre leur production sous forme de tresses.

Plus de 1500 dans les années 20, ils ne sont plus qu'une quinzaine à perpétuer la tradition.

L'oignon de Roscoff est un oignon de jours longs, à épiderme rose cuivré et à chair rosée. De bonne conservation, son niveau de matière sèche assez faible en permet la consommation cru ou cuit. Deux variétés sont actuellement inscrites au catalogue officiel.





7) Variétés de conservation ...

Le haricot de Soissons : *Phaseolus coccineus* ou *phaseolus vulgaris* ?..



Phaseolus coccineus

Phaseolus vulgaris

Variété Cahot

Variété Soissons gros blanc à rames

Traditionnellement connu sous la dénomination Haricot de Soissons, deux variétés d'espèces différentes étaient en fait cultivées dans la région d'origine.





8) Mélanges variétaux au sein d'une même espèce :

En cours de discussion à Bruxelles pour permettre à l'amateur de disposer d'une grande diversité en un seul semis.

- DHS et contrôles allégés,
- Caractéristiques du mélange,
- Commercialisation en petits sachets,
- Contrôles ?..

Cette liste est actuellement à l'étude à Bruxelles, elle n'est donc pas encore transposée en droit français bien que prévue par la directive 2002/55.

Cette nouvelle possibilité ne règlera pas le problème du Mesclun qui est en fait un mélange d'espèces.





8) Mélanges variétaux au sein d'une même espèce :



Tout ceci en un seul semis ...





9) Droits applicables aux demandes d'inscription et au maintien des variétés au catalogue :

	Liste a ou b	Liste amateurs	Liste conservation
Droits DHS (DA + 2 DHS)	1981 €	258 €	
Maintien au catalogue			Non
1 ère année	205 €	G	
2 ème année	205 €	R	encore
3 ème année	205 €	A	
4 ème année	205 €	T	
5 ème année	205 €	U	définis
6 ème année et suivantes	512 €	I	
Après 25 ans	31 €	T	

Maintenance gratuite pour les variétés du domaine public, (250 variétés anciennes)





10) Evolution des catalogues :

Catalogue français

Le Catalogue Officiel français des espèces et variétés représente la compilation à un temps donné de toutes les entrées, sorties et modifications **publiées au Journal Officiel Français**.

Ce Catalogue répertorie environ **7 000 variétés** de **180 espèces différentes**

Pour les espèces agricoles

4 500 variétés

Variétés pour amateurs,
(Sans valeur intrinsèque)

250 variétés potagères

Pour les espèces potagères

2 200 variétés

dont plus de 250 variétés anciennes

Variétés de conservation
Mélanges variétaux

En cours de mise en place

Catalogue européen

Somme des catalogues des 27 Etats membres, il répertorie près de **35 000 variétés**
(**18 200 variétés d'espèces agricoles** et près de **17 000 variétés d'espèces potagères**)





Conclusion

La réglementation catalogue qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années doit cependant évoluer pour prendre en compte de nouvelles composantes :

- Aspects sociétaux : Goût pour la diversité, variétés patrimoniales ...
- Aspects techniques : Plan Ecophyto 2018, agriculture biologique ...
- Aspects économiques : Coûts d'admission et niches commerciales ...

Il faut cependant rester attentif et prudent dans ces évolutions pour ne pas mettre en péril l'ensemble de l'édifice mais permettre à chaque secteur de la filière de bénéficier des résultats escomptés.





Merci de votre attention !..

